



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 18 juin 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sébastien D'Astous, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

Monsieur Rosaire Guénette, Maire de la municipalité de Champneuf, Monsieur Christian Legault, Maire de la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, Monsieur Guy Baril, Maire de la municipalité de Landrienne, Monsieur Martin Roch, Maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Monsieur Pascal Rheault, Maire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, Madame Lina St-Hilaire Bérubé, Comité de citoyens de Guyenne, Monsieur Donald Rheault, Maire de la municipalité de Preissac, Madame Claudette Laroche, Mairesse de la municipalité de Launay, Monsieur Jules Grondin, Maire de la municipalité de Berry, Monsieur Martin Thibeault, Maire suppléant de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, Monsieur Ghislain Nadeau, Maire de la municipalité de Trécesson, Madame Louise Morin, Mairesse suppléante de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt, Monsieur Pierre Deshaies, Représentant de la Ville d'Amos, Monsieur Yanick Lacroix, Maire de la municipalité de La Motte

Ainsi que :

Madame Christine Meunier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélanie Falardeau, Directrice générale adjointe, Madame Mélissa Lemaire, Adjointe à la Direction générale, Madame Valérie Moses, Directrice des Services forêt et territoire, Madame Joanne Breton, Cheffe des ressources matérielles et des TNO, Madame Caroline Thivierge, Agente de développement territorial, Madame Sonia Tardif, Directrice générale du CLD Abitibi, Monsieur Daniel Tétreault, CPA Auditeur

Absence : Monsieur Éric Comeau, Maire de la municipalité de La Corne, Madame Josseline Lepage, Mairesse de la municipalité de Barraute

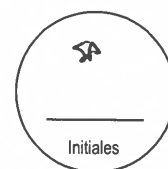
AG- 100-06-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **PRÉSENCES**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 21 mai 2025
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du CA du 4 juin 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
5. **PRÉSENTATION**
 - 5.1 Claudia Caron - Artiste peintre
6. **CLD**
 - 6.1 Demande de résolution pour le dépôt de la demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI
 - 6.2 Nomination de deux élus au comité d'élaboration d'un plan d'action pour la démarche Défis RH
 - 6.3 Suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi
7. **SERVICE FORÊT**
 - 7.1 Autorisation d'octroi du contrat pour la réfection de chemin MRC-2025-AME001
 - 7.2 Autorisation d'octroi du contrat pour la réfection de chemin MRC-2025-AME002
 - 7.3 Autorisation d'octroi du contrat pour la réfection de chemin MRC-2025-AME003
 - 7.4 Autorisation d'octroi du contrat pour la réfection de chemin MRC-2025-AME004
 - 7.5 Autorisation d'octroi du contrat pour la récolte MRC-2025-REC002
 - 7.6 Désignation signataire Entente MRC-UQAT sur le financement du GREMA
 - 7.7 Création d'un Comité des EDG

- 7.8 Suivi des comités relevant du Service forêt
- 8. SERVICE TERRITOIRE**
- 8.1 Suivi du comité relevant du Service territoire
- 9. SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
- 9.1 Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet de traitement des boues de fosses septiques
- 9.2 Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet d'optimisation des ressources entre les services de sécurité incendie
- 9.3 Octroi - Système de communication des services de sécurité incendie
- 9.4 Octroi du mandat pour les cibles de réduction et l'identification de mesures de réduction dans le cadre de la démarche de réduction des émissions de GES du Plan climat
- 9.5 Suivi Plan climat
- 9.6 Adoption du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques
- 9.7 Offre d'accompagnement en matière d'énergies renouvelables
- 9.8 Dépôt de l'audit pour la compensation de la collecte sélective pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy
- 9.9 Autorisation de demande d'aide financière - Patrimoine
- 9.10 Désignation d'un nouveau représentant au comité directeur de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire en Abitibi-Témiscamingue
- 9.11 Conformité du SADR à l'exclusion ordonnée par la CPTAQ sur le territoire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt (dossier 448346)
- 9.12 Suivi des comités relevant du Service d'aménagement
- 10. DÉVELOPPEMENT LOCAL**
- 10.1 Convention d'aide financière pour le transport collectif
- 10.2 Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité
- 10.3 Adoption des priorités d'intervention 2025 FRR - Volet 2
- 10.4 Adoption du rapport d'activité du FRR - Volet 2
- 10.5 Adoption rapport d'activité - FRR - Volet 3 - Projets « Signature innovation » des MRC
- 10.6 FRR - Volet-4 - Rapport d'utilisation 2024-2025 à transmettre au MAMH
- 10.7 Précision financement ADL 2025-2027
- 10.8 Suivi des comités en développement
- 11. COMMUNICATIONS**
- 11.1 Suivi du comité en communications
- 12. TERRITOIRES NON ORGANISÉS**
- 12.1 Autorisation d'octroi de contrat rechargement granulaire TNO Lac-Chicobi
- 12.2 Adoption du Plan de sécurité civile – MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Chicobi
- 12.3 Adoption du Plan de sécurité civile – MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Despinassy
- 12.4 Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy
- 12.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL) - TNO
- 13. ADMINISTRATION**
- 13.1 Dépôt des états financiers consolidés - MRC d'Abitibi
- 13.2 Dépôt des états financiers consolidés - Service forêt
- 13.3 Dépôt des états financiers consolidés - Service territoire
- 13.4 Dépôt des états financiers consolidés - TNO
- 13.5 Dépôt des états financiers consolidés - FLI
- 13.6 Dépôt des états financiers consolidés - PAUPME
- 13.7 Dépôt des états financiers consolidés - CLD Abitibi
- 13.8 Renouvellement de l'assurance collective
- 13.9 Don de la Banque Nationale du Canada
- 13.10 Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet de



- Réflexion stratégique en collaboration intermunicipale
- 13.11 Autorisation d'octroi de contrat - Démarche de collaboration intermunicipale
- 13.12 Max+ Transport collectif – PADTC - Volet 2 – Rapport d'exploitation 2024
- 13.13 Nomination au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue
- 13.14 Suivi des comités relevant de la Direction générale
- 13.15 Suivi des comités relevant d'organismes partenaires de la MRC d'Abitibi
- 14. CORRESPONDANCE**
- 14.1 MRC Avignon - Appui à la MRC de Bécancour relativement à la « Contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions »
- 14.2 Municipalité de Terrasse-Vaudreuil - Appui - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
- 14.3 MRNF - Élargissement des territoires sous EDG dans le cadre de la refonte du régime forestier
- 14.4 MRC d'Antoine-Labelle - Appui à la MRC d'Abitibi concernant l'élargissement des territoires sous EDG dans le cadre de la refonte du régime forestier
- 14.5 MRC d'Abitibi-Ouest - Appui à la MRC d'Abitibi - Projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois
- 14.6 Christine Labrie - Abolition du programme RénoRégion
- 14.7 Municipalité de Lac-aux-Sables - Demande d'appui - Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- 14.8 MRC Les Moulins – Appui – Appui à l'offre de collaboration de la FQM et de l'UMQ au gouvernement du Québec face à l'imposition de tarifs douaniers
- 14.9 MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Demande de modification à l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant la communication aux propriétaires
- 14.10 MRC Les Moulins - Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut - Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)
- 14.11 MRC de D'Autray - Culture : Dénonciation au gouvernement du Québec : Manque de cohérence entre les programmes liés à la sécurité civile et la protection du patrimoine bâti
- 15. AFFAIRES DIVERSES**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

AG- 101-06-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2025

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2025.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 4 JUIN 2025

Ce point est reporté à une séance ultérieure de la Table des conseillers de comté.

CLAUDIA CARON - ARTISTE PEINTRE

Ce point est annulé.

AG- 102-06-2025

DEMANDE DE RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MIFI

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'inscrit dans la continuité du travail amorcé par l'ensemble des partenaires impliqués dans le cadre du projet Défis RH ;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités en matière de développement socio-économique ont été confiées aux MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Legault, appuyé par Monsieur Guy Baril, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi dépose une demande de financement dans le cadre de la démarche Défis RH, au Programme d'appui aux collectivités, permettant de réunir les conditions propices à l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans des collectivités accueillantes et inclusives, auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en y investissant la somme de maximum 50 000 \$ provenant des Fonds Défis RH.

QUE Madame Christine Meunier, directrice générale, soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet.

QUE la MRC d'Abitibi demande au CLD Abitibi qu'il les représente pour l'application de l'entente et la réalisation du projet, tout en conservant la responsabilité des obligations de la convention d'aide financière à l'égard du MIFI.

ADOPTÉE

AG- 103-06-2025

NOMINATION DE DEUX ÉLUS AU COMITÉ D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA DÉMARCHE DÉFIS RH

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de travail concerté dans le but d'élaborer un plan d'action en matière d'immigration pour le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des élus au comité est essentielle afin d'assurer que les actions proposées sont cohérentes et adaptées aux besoins du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail sur l'élaboration du plan d'action :

- Monsieur Guy Baril ; et
- Monsieur Donald Rheault.

ADOPTÉE

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI

Monsieur Donald Rheault souligne que les membres du conseil d'administration occupant un poste d'officier ont été réélus lors de la rencontre du 17 juin 2025. De plus, Madame Mélyna Rouleau entame une analyse des actions réalisées dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

AG- 104-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN MRC-2025-AME001

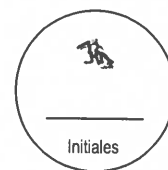
Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-AME001 à Deterex au montant de 85 000 \$ pour obtenir des services de réfection de chemins forestiers sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 105-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN MRC-2025-AME002

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-AME002 à Gestion Danny Lemay Enr. au montant de 25 000 \$ pour obtenir des services de réfection de chemins forestiers sur le



territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 106-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN MRC-2025-AME003

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-AME003 à 3618994 Canada Inc. au montant de 25 000 \$ pour obtenir des services de réfection de chemins forestiers sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 107-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN MRC-2025-AME004

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-AME004 à Excavation Alexandre Rivard au montant de 10 250 \$ pour obtenir des services de réfection de chemins forestiers sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 108-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉCOLTE MRC-2025-REC002

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-REC002 à Foresterie Yeti au montant de 115 297 \$ pour obtenir des services de récolte sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 109-06-2025

DÉSIGNATION SIGNATAIRE ENTENTE MRC-UQAT SUR LE FINANCEMENT DU GREMA

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a adopté, en date du 21 mai 2025, une résolution visant à poursuivre le financement du GREMA ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un représentant autorisé pour signer l'entente de partenariat entre la MRC d'Abitibi et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) ;

EN CONSÉQUENCE, sous recommandation du Comité administratif, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu de désigner Monsieur Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi, à titre de signataire officiel de l'entente entre la MRC d'Abitibi et l'UQAT pour la période 2025 à 2027, dans le cadre de l'aide financière au GREMA.

ADOPTÉE

AG- 110-06-2025

CRÉATION D'UN COMITÉ DES EDG DE LA MRC ABITIBI

CONSIDÉRANT que l'entente d'aide financière entre l'ensemble des ententes de délégation de gestion de la MRC Abitibi et l'UQAT prévoient la mise sur pied d'un comité de suivi ;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de se doter d'un comité afin de favoriser la concertation, l'échange d'information et la discussion des enjeux communs liés aux ententes de délégation de gestion (EDG) du territoire de la MRC d'Abitibi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu :

DE créer un nouveau Comité des EDG de la MRC Abitibi qui se rencontrera



annuellement et qui sera composé d'un (1) représentant de chacune des EDG de Berry, Cellule des Côteaux, St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana, ainsi que de trois (3) représentants de l'EDG 1056.

QUE chacune des Ententes de délégation de gestion devra désigner leurs représentants par résolution.

QUE les élus siégeant sur le comité seront rémunérés par leur EDG respective.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE FORÊT

Comité consultatif forêt

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif forêt.

Comité de la forêt récréative

Le Comité de la forêt récréative a discuté des activités planifiées sur le territoire de la forêt récréative lors de sa dernière rencontre.

SUIVI DU COMITÉ RELEVANT DU SERVICE TERRITOIRE

Comité territoire (gravières)

Madame Valérie Moses indique que la MRC d'Abitibi a été invitée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de participer à un comité qui travaillera sur les prochaines signatures d'ententes de délégation.

AG- 111-06-2025

AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 POUR LE PROJET DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des résidences du territoire de la MRC d'Abitibi disposent d'un système de traitement individuel des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* prévoit l'obligation de vidange des fosses septiques résidentielles aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires ;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte deux (2) sites de traitement des boues de fosses septiques situés dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de La Vallée-de-l'Or ;

CONSIDÉRANT QUE le site de la MRC d'Abitibi-Ouest est en mesure d'accueillir les boues septiques de son territoire et que le site de la MRC de La Vallée-de-l'Or est en voie d'atteindre la limite de sa capacité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de vidange des fosses septiques a augmenté considérablement dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC d'Abitibi ont décidé d'adresser la situation en créant le Comité de gestion des boues de fosses septiques dont le mandat consiste à analyser les différentes alternatives possibles de gestion des boues septiques sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'évaluation des possibilités de gestion des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les analyses préliminaires démontrent la viabilité d'un projet de traitement des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer les prochaines étapes menant à l'implantation d'un site territorial de traitement des boues de fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu :



- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 ;
- D'autoriser la directrice générale ou sa représentante à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

AG- 112-06-2025

AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 POUR LE PROJET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ENTRE LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC est desservi par six (6) services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour ;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution, à la réalisation d'une étude d'opportunité ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approfondir les recommandations préliminaires en poursuivant les démarches avec les municipalités de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 ;
- D'autoriser la directrice générale ou sa représentante à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

OCTROI - SYSTÈME DE COMMUNICATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Ce point est reporté à une séance ultérieure de la Table des conseillers de comté.

AG- 113-06-2025

OCTROI DU MANDAT POUR LES CIBLES DE RÉDUCTION ET L'IDENTIFICATION DE MESURES DE RÉDUCTION DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DU PLAN CLIMAT

Il est proposé par Monsieur Martin Thibeault, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat pour l'identification des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'élaboration de mesures de réduction de la MRC d'Abitibi à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour un montant de 11 497,50 \$ taxes incluses ;
- Que la somme nécessaire au paiement de ce contrat soit entièrement financée par les surplus de la MRC partie 1 ;
- D'autoriser la directrice générale ou sa remplaçante à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution.

ADOPTÉE

SUIVI PLAN CLIMAT

Ceci est un point de suivi concernant l'élaboration du Plan climat. Les prochaines étapes à venir sont les suivantes :

- Analyse de risque pour prioriser les aléas à traiter.
- Vulgarisation des résultats pour une éventuelle validation par les municipalités.
- Ateliers avec les organismes environnementaux et communautaires du milieu.
- Participation au Forum Villes Viables à Halifax en octobre 2025.
- Élaboration de la stratégie pour le plan d'action.

L'ensemble de la démarche avance conformément à l'échéancier, avec une finalisation prévue pour mars 2027, grâce à l'engagement soutenu des municipalités.

ADOPTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE MODERNISÉ EN MILIEUX HYDRIQUES

Le 12 juin 2025, le gouvernement a adopté un cadre réglementaire modernisé pour les milieux hydriques, incluant les zones inondables et les ouvrages de protection. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} mars 2026, le temps de permettre une transition, durant laquelle le régime transitoire demeure en place. Pour accompagner les municipalités, le ministère a publié un « Coffre à outils » incluant une trousse de communication, en prévision de la diffusion progressive des nouvelles cartographies à compter de mars 2026.

AG- 114-06-2025

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONSIDÉRANT le nouvel intérêt pour le développement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le développement potentiel de ce type de projets comporte diverses étapes pouvant nécessiter, à certains moments, l'appui d'expertises spécifiques pour la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'accompagnement en matière d'énergies renouvelables qui couvre différents domaines d'expertises ;

CONSIDÉRANT QUE le service offert est en fonction des besoins de la MRC et selon l'utilisation réelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Rosaire Guénette, et unanimement résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE le conseil accepte l'offre de service d'accompagnement en matière d'énergies renouvelables de la FQM selon les taux horaires établis de 2025 et l'indexation annuelle ;
- QUE la directrice générale ou sa remplaçante soient autorisées à signer, pour le compte de la MRC, l'offre de service pour l'accompagnement en matière d'énergies renouvelables de la FQM ;
- QUE la directrice générale ou sa remplaçante soient autorisées à effectuer toute formalité découlant de cette offre ;
- QUE le montant requis pour les besoins d'accompagnement (banque d'heures) soit établi à 10 000 \$ et provienne du budget 2025, poste budgétaire 02-19000-410.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'AUDIT POUR LA COMPENSATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE POUR LES TNO LAC-CHICOBİ ET LAC-DESPINASSY

L'audit pour la collecte sélective des TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy est

déposé. Ils'agit de la dernière compensation en raison de la modernisation de la collecte sélective.

AG- 115-06-2025

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi prévoit réaliser la phase 2 de son inventaire du patrimoine bâti, consistant à évaluer la valeur patrimoniale des bâtiments issus du pré-tri selon la méthodologie du ministère de la Culture et des Communications (MCC), laquelle inclut leur consignation dans la plateforme GIPI ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est admissible à une aide financière pouvant atteindre 50 % des coûts dans le cadre du Volet 1 – Connaissances du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande d'aide financière dans ce programme est le 11 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 – Connaissances du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour la phase 2 de l'inventaire du patrimoine bâti ;
- D'autoriser la directrice générale ou sa remplaçante à signer tout document requis relatif à cette demande, incluant l'entente éventuelle à compléter avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

AG- 116-06-2025

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu de nommer Monsieur Philippe Angers à titre de représentant de la MRC d'Abitibi sur le comité directeur de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire en Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

AG- 117-06-2025

CONFORMITÉ DU SADR À L'EXCLUSION ORDONNÉE PAR LA CPTAQ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE-ROCHEBAUCOURT (DOSSIER 448346)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole visant une portion du lot 5 614 805 dans le secteur de Rochebaucourt, en vue de l'implantation d'une station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion est conditionnelle, notamment à ce que la MRC adopte et mette en vigueur, dans un délai de 24 mois suivant la décision, toute modification à son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) qui serait requise pour donner effet à ladite exclusion ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une station de traitement des eaux usées vise à assurer le respect des normes environnementales en vigueur, notamment celles prévues au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) ;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre 9.9.11 du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi permet l'implantation d'infrastructures publiques ou communautaires sur l'ensemble du territoire, lorsqu'elles répondent à des problématiques liées à la salubrité publique, à la santé publique, à la sécurité publique ou à la protection environnementale, ce qui est le cas pour une station de traitement des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu :

- QUE la Table des conseillers de comtés de la MRC d'Abitibi confirme que son



SADR permet l'implantation d'une station de traitement des eaux usées sur le lot 5 614 805, situé dans le secteur de Rochebaucourt, sans qu'une modification ne soit requise ;

- QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) comme preuve du respect de la condition relative à l'entrée en vigueur d'une modification du SADR ;
- D'AUTORISER la directrice générale ou sa remplaçante à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution et à entreprendre toute démarche utile et requise dans le cadre de la présente demande, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

Comité territorial en aménagement du territoire

Il n'y a pas de suivi pour le Comité territorial en aménagement du territoire.

Comité consultatif en environnement

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif en environnement.

Comité de gestion des boues de fosses septiques

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de gestion des boues de fosses septiques.

Comité consultatif agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif agricole.

Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole.

Comité incendie

Il n'y a pas de suivi pour le Comité incendie.

AG- 118-06-2025

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé à la MRC d'Abitibi une aide financière maximale de 10 500 \$ pour le financement du transport collectif pour les exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide est octroyée dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de versement de cette aide financière sont précisées dans une convention d'aide financière à signer entre la MRC d'Abitibi et le ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi accepte l'aide financière octroyée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE la MRC d'Abitibi s'engage à respecter les conditions stipulées dans la convention d'aide financière ;

QUE le préfet, Monsieur Sébastien D'Astous, et la directrice générale, Madame Christine Meunier, soient autorisés à signer et à transmettre pour et au nom de la MRC d'Abitibi la convention d'aide financière numéro 20241209-022 ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE

AG- 119-06-2025

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe annuelle du Volet 2 est bonifiée, passant de 1 347 632 \$ à 1 530 108 \$, pour un total de 4 590 324 \$ sur trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit également une enveloppe de 389 127 \$ (129 709 \$/an) dans le cadre du volet « Vitalisation » destinée aux municipalités admissibles, soit La Morandière-Rochebaucourt et Launay ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Legault, appuyé par Monsieur Rosaire Guénette, et unanimement résolu il est résolu :

- De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité pour la période 2025 à 2028 ;
- D'autoriser Monsieur Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi ou son remplaçant à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

AG- 120-06-2025

ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025 FRR - VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande à la MRC d'Abitibi d'adopter annuellement des priorités d'intervention pour ses investissements en lien avec le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a adopté une planification stratégique pour 2023-2028 détaillant ses nouvelles priorités ;

CONSIDÉRANT QUE le volet vitalisation est désormais intégré dans le Volet 2 de la nouvelle entente de développement territorial ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'adopter les priorités d'intervention du FRR – Volet 2 suivantes du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026 :

- Développement durable : Assurer la mise en valeur et le développement de son territoire en cohésion avec les principes de base de développement durable ;
- Attraction et rétention : Assurer le leadership en matière d'attraction et de rétention de la population ;

- Dynamique territoriale : Favoriser l'accès et le maintien de services de proximité et améliorer la qualité de vie ;
- Gouvernance : Reconnaître le leadership, autant au niveau local que régional, une démocratie participative, des organisations concertées et des réalisations collectives ;
- Économie : Encourager la diversification et la prospérité des entreprises et l'innovation des entrepreneurs ;
- Vitalisation : Soutenir les enjeux, les principales actions et les projets liés à la vitalisation du territoire.

ADOPTÉE

AG- 121-06-2025

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FRR - VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi doit adopter un rapport d'activité annuel afin de répondre aux exigences de l'entente du Fonds régions et ruralité – Volet 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

ADOPTÉE

AG- 122-06-2025

ADOPTION RAPPORT D'ACTIVITÉ - FRR - VOLET 3 - PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » DES MRC

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi doit adopter un rapport d'activité annuel afin de répondre aux exigences de l'entente liée à la subvention du Fonds régions et ruralité - Volet 3 - Projets « Signature innovation » des MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Thibeault, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3, projet « Signature Innovation » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

AG- 123-06-2025

FRR - VOLET-4 - RAPPORT D'UTILISATION 2024-2025 À TRANSMETTRE AU MAMH

CONSIDÉRANT QU'une entente de vitalisation a été signée entre la Municipalité régionale de comté d'Abitibi (MRC d'Abitibi) et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe soutien à la vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi doit au point 5.16 de l'entente produire, adopter, déposer sur son site internet et transmettre annuellement au ministre un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Pascal Rheault, et unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'utilisation des sommes du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe soutien à la vitalisation, pour l'année 2024-2025, de le déposer sur le site internet de la MRC d'Abitibi et de le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- D'autoriser Madame Christine Meunier, directrice générale, ou sa remplaçante, à signer et à transmettre tous les documents relatifs.

ADOPTÉE

AG- 124-06-2025

PRÉCISION FINANCEMENT ADL 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi signe une entente de développement territorial avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les années 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE les projets financés via cette entente doivent être bien détaillés dans les résolutions adoptées par la Table des conseillers de comté ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution vient préciser la résolution numéro AG-206-11-2027 mentionnant le financement global associé aux agents de développement locaux dans les différentes municipalités du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu d'apporter des précisions quant aux bénéficiaires de la résolution numéro AG-206-11-2024 du montant initial de 87 826 \$ qui sera augmenté annuellement selon l'Indice du Prix à la consommation (IPC) d'août au Québec, et ce, pour les années 2026-2027, soit :

- 5 489 \$ à la municipalité de St-Marc-de-Figuery pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de La Corne pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de Landrienne pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité du canton de Trécession pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de Preissac pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de Barraute pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de Launay pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ au TNO Lac-Chicobi pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la ville d'Amos pour favoriser la concertation et la formation de leur agent de développement culturel (ADC) pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la ville d'Amos (secteur St-Félix) pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de Berry pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 5 489 \$ à la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour favoriser la

concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;

- 5 489 \$ à la municipalité de La Motte pour favoriser la concertation et la formation de leur ADL pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027 ;
- 10 978 \$ aux municipalités de La Morandière-Rochebaucourt et Champneuf pour favoriser la concertation et la formation de leur agent de développement sectoriel pour l'année 2025 avec augmentation selon l'IPC d'août au Québec pour les années 2026-2027.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS EN DÉVELOPPEMENT

Comité FRR Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC

Il n'y a pas de suivi pour le Comité FRR Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC.

Comité FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation

Il n'y a pas de suivi pour le Comité FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation.

Comité exécutif en tourisme

Monsieur Donald Rheault mentionne que le lancement de la saison touristique s'est déroulé le 12 juin 2025 aux Jardins Saint-Maurice.

Comité exécutif en culture

Il n'y a pas de suivi pour le Comité exécutif en culture.

Commission culturelle territoriale

Monsieur Guy Baril mentionne que la municipalité de Landrienne a signé une entente avec la ville d'Amos pour le partage de leur agente de développement local (ADL) de juin 2025 à mars 2026. L'ADL travaillera à titre d'agente de développement culturel à la ville trois (3) jours par semaine.

Monsieur Baril rappelle également que le Prix Thérèse-Pagé changera de nom pour le Gala des Satya et se tiendra le 19 septembre 2025.

Quant au dossier de ce qui devait être l'Espace Bleu, des discussions ont lieu entre la ville d'Amos et le ministère de la Culture et des communications.

La Commission culturelle territoriale a aussi fait un retour sur le Salon du livre, qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs. L'événement a été apprécié autant par les visiteurs et groupes scolaires que par les auteurs. L'événement se tiendra à Val-d'Or en 2026.

Enfin, la Commission a discuté des activités d'animation qui se tiendront dans les différents parcs de la MRC tout au long de l'été 2025.

Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie

Il n'y a pas de suivi pour le Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie.

Comité voies navigables

Il n'y a pas de suivi pour le Comité voies navigables.

Comité en développement social

Il n'y a pas de suivi pour le Comité en développement social.

SUIVI DU COMITÉ EN COMMUNICATIONS

Comité des communications

Il n'y a pas de suivi pour le Comité des communications.

AG- 125-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT RECHARGEMENT GRANULAIRE TNO LAC-CHICOBİ

CONSIDÉRANT QUE les Rangs 4-et-5 du TNO Lac-Chicobi ont besoin de rechargement granulaire local ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres (MRC-TNO-2025-02) pour ces travaux sur un tronçon de 4,7 km ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400 000 \$ avait été prévu initialement pour la réalisation de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont nettement inférieures aux estimations initiales ;

CONSIDÉRANT QU'Excavation Val-d'Or est le plus bas soumissionnaire conforme avec un montant de 221 286,63 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2024-2029 est recommandée mais toujours non approuvée à ce jour ;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la programmation TECQ ne soit pas approuvée, la MRC entend financer les travaux à même ses autres sources budgétaires, soit :

- 26 000 \$ à même le surplus non affecté du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
- 100 000 \$ à même le budget d'entretien des chemins d'été ;
- 95 286,63 \$ à même les surplus affectés pour la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres MRC-TNO-2025-02 pour le rechargement granulaire local avec nivellement des Rangs 4-et-5 du TNO Lac-Chicobi, au montant de 221 286,63 \$, incluant les taxes applicables, à l'entreprise Excavation Val-d'Or ;
- Que ce contrat soit financé par la TECQ 2024-2029, conditionnellement à l'approbation de la programmation ;
- Et que si cette programmation n'est pas approuvée, le financement du contrat soit assumé selon la ventilation suivante : 26 000,00 \$ du surplus non affecté du PAVL, 100 000,00 \$ du budget d'entretien des chemins d'été et 95 286,63 \$ des surplus affectés pour la patinoire.

ADOPTÉE

AG- 126-06-2025

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – MRC D'ABITIBI POUR LE TNO LAC-CHICOBİ

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le TNO Lac-Chicobi est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi reconnaît que le TNO Lac-Chicobi peut être touché par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le territoire du TNO Lac-Chicobi ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès de la Table des conseillers de comté ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Chicobi et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens*

en cas de sinistre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Thibeault, appuyé par Monsieur Rosaire Guénette, et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la MRC d'Abitibi – TNO Lac-Chicobi soit adopté ;

QUE Madame Christine Meunier soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la MRC pour le TNO Lac-Chicobi ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

AG- 127-06-2025

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – MRC D'ABITIBI POUR LE TNO LAC-DESPINASSY

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le TNO Lac-Despinassy est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi reconnaît que le TNO Lac-Despinassy peut être touché par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le territoire du TNO Lac-Despinassy ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès de la Table des conseillers de comté ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Despinassy et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Rosaire Guénette, et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la MRC d'Abitibi – TNO Lac-Despinassy soit adopté.

QUE Madame Christine Meunier soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la MRC pour le TNO Lac-Despinassy ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

AG- 128-06-2025

RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE POUR LES TNO LAC-CHICOBİ ET LAC-DESPINASSY

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur ses territoires non organisés (TNO) Lac-Chicobi et Lac-Despinassy ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE la Table des conseillers de comté reconnaît que la MRC peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu de mettre à jour le bottin des

ressources de l'organisation municipale de la sécurité civile pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy.

ADOPTÉE

AG- 129-06-2025

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) - TNO

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 142 169 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Guy Baril, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi, pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy, informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des coûts des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

QUE la MRC d'Abitibi, pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy, informe le ministère des Transports que son vérificateur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2024.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - MRC D'ABITIBI

Les états financiers consolidés de la MRC d'Abitibi au 31 décembre 2024 sont déposés.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - SERVICE FORÊT

Les états financiers consolidés du Service forêt au 31 décembre 2024 sont déposés.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - SERVICE TERRITOIRE

Les états financiers consolidés du Service territoire au 31 décembre 2024 sont déposés.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - TNO

Les états financiers consolidés des TNO au 31 décembre 2024 sont déposés.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - FLI

Les états financiers consolidés du Fonds local d'investissement (FLI) au 31 décembre 2024 sont déposés.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - PAUPME

Les états financiers consolidés du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) au 31 décembre 2024 sont déposés.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - CLD ABITIBI

Les états financiers consolidés du CLD Abitibi au 31 décembre 2024 sont déposés.

AG- 130-06-2025

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE l'offre proposée répond au besoin des membres du personnel de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu :



- D'accepter un renouvellement pour un (1) mois avec GPM régimes collectifs – Union Vie du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} août 2025 ;
- D'accepter l'offre GPM régimes collectifs - Humania pour l'assurance collective du personnel de la MRC d'Abitibi du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2027.

ADOPTÉE

AG- 131-06-2025

DON DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

Il est proposé par Madame Claudette Laroche, appuyé par Monsieur Pascal Rheault, et unanimement résolu de désigner L'Accueil d'Amos comme bénéficiaire du don de 2 000 \$ de la Banque Nationale du Canada en son nom et celui de la MRC d'Abitibi pour leur service de banque alimentaire.

ADOPTÉE

AG- 132-06-2025

AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 POUR LE PROJET DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE EN COLLABORATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE ce portrait des enjeux transversaux facilitera une meilleure compréhension des réalités locales et nourrira les discussions en matière de coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QU'au fil des dernières années, plusieurs élus et directeurs municipaux de la MRC d'Abitibi ont exprimé leurs préoccupations face à l'augmentation constante des responsabilités municipales et au manque de ressources pour répondre aux nombreuses obligations prévues par le cadre légal québécois ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du Volet 4 du Fonds régions et ruralité vise à soutenir la mise en place ou la bonification de projets de coopération visant la mise en commun de services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche est appuyée par l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu de :

- Autoriser la MRC d'Abitibi à déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet de Réflexion stratégique en collaboration intermunicipale ;
- Autoriser la directrice générale ou sa représentante à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

AG- 133-06-2025

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT - DÉMARCHE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Martin Thibeault, et unanimement résolu de :

- Autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat à SMI Performance au montant de 55 647,90 \$, incluant les taxes applicables, pour obtenir des services de consultation pour la réalisation d'un mandat de réflexion en collaboration municipale ;
- Octroyer un budget de 5 000 \$ pour les frais afférents à la réalisation de ce mandat ;
- Prendre les sommes dans les surplus de la partie 1 ;
- Autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE

AG- 134-06-2025

MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – PADTC - VOLET 2 – RAPPORT D'EXPLOITATION 2024

CONSIDÉRANT QUE des services de transport collectif régional sont disponibles sur le territoire de la MRC d'Abitibi depuis 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, environ 22 996 déplacements ont été effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits liés au transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des usagers a été de 156 387 \$ en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les déficits accumulés au 31 décembre 2024 sont de 7 991 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Rosaire Guénette, et unanimement résolu :

- D'autoriser la MRC d'Abitibi à transmettre le rapport d'exploitation pour l'année 2024, incluant les annexes requises ;
- De désigner Madame Christine Meunier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante, comme signataires du rapport d'exploitation et de tout autre document requis par le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Volet II du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRACTIVITÉ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure de la Table des conseillers de comté.

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité de sécurité publique

Madame Christine Meunier explique que les membres du Comité de sécurité publique ont pu rencontrer le nouveau directeur du Centre de services d'Amos de la Sûreté du Québec, Monsieur Kevin Lafrance, lors de la séance du 12 juin 2025. Les agents de la Sûreté du Québec ont également présenté le rapport périodique d'activités pour la période de décembre 2024 à janvier 2025.

Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable.

Comité de suivi de la planification stratégique

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de suivi de la planification stratégique.

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT D'ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Comité sur le transport collectif

Il n'y a pas de suivi pour le Comité sur le transport collectif.

Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région

Il n'y a pas de suivi pour le Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région.

Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)

Il n'y a pas de suivi pour le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT).

Table de concertation du Parc national d'Aigüebelle

Il n'y a pas de suivi pour la Table de concertation du Parc national d'Aigüebelle.

Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi

Monsieur Pascal Rheault souligne que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs oriente progressivement ses efforts vers une augmentation des droits

d'exploitation des forêts privées, ce qui mettra davantage de pression sur les propriétaires.

Monsieur Rheault mentionne cependant que les discussions pour un renouvellement d'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avancent très bien.

Conseil d'administration du Mont-Vidéo

Il n'y a pas de suivi pour le Conseil d'administration du Mont-Vidéo.

Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR)

Il n'y a pas de suivi pour la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR).

MRC AVIGNON - APPUI À LA MRC DE BÉCANCOUR RELATIVEMENT À LA « CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 DE PG SOLUTIONS »

La MRC Avignon appuie la MRC de Bécancour dans ses démarches relatives à la contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions.

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL - APPUI - DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ

La municipalité de Terrasse-Vaudreuil appuie la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

MRNF - ÉLARGISSEMENT DES TERRITOIRES SOUS EDG DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU RÉGIME FORESTIER

Le sous-ministre associé aux Forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), Monsieur Jean-François Béland, donne suite à la résolution numéro AG-045-03-2025 de la MRC d'Abitibi concernant la demande de cette dernière pour l'élargissement des territoires sous entente de délégation de gestion (EDG) dans le cadre de la refonte du régime forestier.

MRC D'ANTOINE-LABELLE - APPUI À LA MRC D'ABITIBI CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES TERRITOIRES SOUS EDG DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU RÉGIME FORESTIER

La MRC d'Antoine-Labelle appuie la MRC d'Abitibi dans ses démarches relatives à l'élargissement des territoires sous entente de délégation de gestion (EDG) dans le cadre de la refonte du régime forestier.

MRC D'ABITIBI-OUEST - APPUI À LA MRC D'ABITIBI - PROJET DE LOI VISANT À MODERNISER LE RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS

La MRC d'Abitibi-Ouest appuie la MRC d'Abitibi dans ses démarches relatives au projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois.

CHRISTINE LABRIE - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

Madame Christine Labrie, députée et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, donne suite à la résolution numéro AG-076-04-2025 de la MRC d'Abitibi dénonçant l'abolition du programme Réno-Région.

MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES - DEMANDE D'APPUI - RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

La municipalité de Lac-aux-Sables entame des démarches relatives au *Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*.

AG- 135-06-2025

MRC LES MOULINS – APPUI – APPUI À L'OFFRE DE COLLABORATION DE LA FQM ET DE L'UMQ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FACE À L'IMPOSITION DE TARIFS DOUANIERS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis,

en date du 31 janvier 2025, une lettre au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, offrant sa collaboration dans le contexte de l'imposition possible de tarifs douaniers sur les produits canadiens exportés aux États-Unis ;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures tarifaires potentielles suscitent une vive inquiétude chez de nombreux entrepreneurs québécois, incluant ceux de la région de la MRC d'Abitibi, et représentent un enjeu majeur pour l'économie régionale ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aide actuellement en place, notamment ceux administrés par Investissement Québec, ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques des plus petites entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC, par l'entremise de leurs services de développement économique, ont démontré leur capacité d'action et d'intervention efficace lors de la pandémie, notamment à travers la gestion des programmes PAUPME et AERAM ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2025, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a formellement demandé au gouvernement du Québec de prendre des « actions concrètes » pour atténuer les effets des surtaxes américaines sur les collectivités et leurs entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi appuie les démarches de la FQM et de l'UMQ visant à renforcer la collaboration entre les MRC, le gouvernement du Québec, l'Association des directeurs de MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour soutenir les entreprises locales ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15 292-05-25 de la MRC Les Moulins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC d'Abitibi appuie l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) visant à offrir sa collaboration au gouvernement du Québec dans la mise en place de mesures de soutien aux entreprises affectées par l'imposition de tarifs douaniers sur les produits canadiens.

QUE la MRC d'Abitibi réitère l'importance du rôle des MRC et de leurs services de développement économique comme partenaires de premier plan pour soutenir les entreprises du territoire dans un contexte d'instabilité économique.

QUE la MRC d'Abitibi demande au gouvernement du Québec la mise en place de mesures temporaires qui permettrait de supporter les entreprises en lien avec l'ORPEX régional (48e Nord International).

QUE la MRC d'Abitibi exprime sa préoccupation quant à l'inadéquation des programmes d'aide actuels pour les plus petites entreprises et encourage le gouvernement à s'appuyer davantage sur l'expertise de proximité des MRC pour développer des mesures ciblées et accessibles.

QUE la MRC d'Abitibi appuie l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans sa demande au gouvernement du Québec d'adopter trois (3) mesures concrètes afin de mieux faire face à la situation, soit :

- Mettre en place un programme ciblé d'aide financière et d'accompagnement dans la diversification des marchés d'exportation.
- Mettre en œuvre des initiatives favorisant les fournisseurs québécois, telles que l'octroi de sommes supplémentaires pour le développement du maillage entre contractants et fournisseurs.
- Dans l'éventualité de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, mettre en œuvre un programme de soutien financier pour aider l'ensemble des entreprises qui seront affectées par les tarifs et les contre-mesures, particulièrement les PME québécoises.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au cabinet du premier ministre du Québec, aux ministres et associations concernés, ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

ADOPTÉE

MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - DEMANDE DE MODIFICATION À L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME CONCERNANT LA COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est entame des démarches relatives à une demande de modification à l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la communication aux propriétaires.

MRC LES MOULINS - APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU)

La MRC Les Moulins appuie la MRC des Pays-d'en-Haut dans ses démarches relatives à l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la communication aux propriétaires.

MRC DE D'AUTRAY - CULTURE : DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MANQUE DE COHÉRENCE ENTRE LES PROGRAMMES LIÉS À LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

La MRC de D'Autray entame des démarches relatives à la dénonciation au gouvernement du Québec du manque de cohérence entre les programmes liés à la sécurité civile et la protection du patrimoine bâti.

AG- 136-06-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Guy Baril, et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 49.

ADOPTÉE


 Sébastien D'Astous
 Préfet


 Christine Meunier
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées par le préfet comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.